

DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 23 mars 2016

L'an deux mille seize, le 23 mars, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Lunéville sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 30

Présents : 21

Absents : 9

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. ARNOULD Philippe, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DEWAELE Jacques, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, Mme JACQUOT Dominique, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, Mme VILLAUME Damienne

Etaient excusés avec pouvoir : M. GEX Christian donne pouvoir à M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, Mme VAUDEVILLE Sabrina donne pouvoir à Mme VILLAUME Damienne, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à Mme COLAS Claudine, M. AUBERT Jean-Christophe donne pouvoir à Mme GEORGES Marie-jo, M. DUJARDIN Bruno donne pouvoir à M. SERVANT Guy, M. MULLER Bernard donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé.

Etaient excusés remplacés par leur suppléant : M. ZABEL Bernard, M. BIENTZ Guy,

Etaient excusés : M. HAINZELIN Francis, M. SONREL Christophe

Voix consultative : Mme LEHE Sophie , M. RICHARD Claude

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Madame GEORGES Marie-Jo

2016-021

Date de convocation
17/03/2016

Date d'affichage
29 MARS 2016

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

29 MARS 2016

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC INITIATIVE EN PAYS LUNEVILLOIS

Document joint en annexe

Initiative en Pays Lunévillois est une association loi de 1901 qui a pour mission d'aider gracieusement les créateurs et les repreneurs d'entreprises en leur accordant un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie et en les accompagnant après la création ou la reprise pendant les premières années de leur projet.

Pour soutenir cette action, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois apporte à la PFIL Initiative en Pays Lunévillois un concours correspondant à une cotisation de 0,16 € par habitant versée par les 8 intercommunalités au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois.

Pour encadrer le versement de cette subvention à IPL, il convient de signer une convention annuellement avec l'association.

Ainsi, en contrepartie du soutien financier, l'association IPL s'engage à :

- informer régulièrement le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et les communautés de communes des accompagnements menés auprès des porteurs de projets (dossiers instruits, prêts d'honneurs octroyés...), au minimum avant et après chaque comité d'agrément.
- associer les élus ou techniciens du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et des communautés de communes à toute action entreprise par IPL pour valoriser ou communiquer sur son offre de service auprès des porteurs de projets.
- associer les élus ou techniciens du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et des communautés de communes à tout travail mené par IPL pour renforcer ou améliorer les actions d'appui à la création / reprise d'entreprises sur le territoire.
- tenir informé le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et les communautés de communes des modalités et de l'utilisation des sommes affectées au fonctionnement.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention pour le soutien à IPL ci-annexée
- **AUTORISE** le président à signer la convention, ses annexes ainsi que toutes pièces nécessaires
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président,



**CONVENTION DE DOTATION AU FONCTIONNEMENT
DE LA PLATE FORME D'INITIATIVE IPL
ANNEE 2016**

ENTRE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lunévillois, 7 rue René Basset à Lunéville, , au nom des 8 communautés de communes :

- communauté de communes du Bayonnais
- communauté de communes du Lunévillois,
- communauté de communes de la Mortagne,
- communauté de communes du Piémont Vosgien.
- communauté de communes du Sanon,
- communauté de communes du Val de Meurthe,
- communauté de communes des Vallée du Cristal,
- communauté de communes de la Vezouze,

Représenté par Monsieur le Président Hervé BERTRAND
D'une part,

ET

L'association Initiative en Pays Lunévillois « I.P.L », 8 rue Marquise du Châtelet à LUNEVILLE, n° SIRET 429 119 092 00014, association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,

Représentée par Monsieur le Président Eric BIGOT.
D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : objet de la convention

La présente convention organise le partenariat entre « IPL » et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois au nom des huit communautés de communes pour le financement du fonctionnement de la plate-forme.

ARTICLE 2 : description de l'action

Initiative en Pays Lunévillois a pour objet de soutenir les créateurs d'entreprises qui ne disposent pas suffisamment de fonds propres ou des garanties nécessaires pour accéder aux financements bancaires traditionnels et/ou qui ont besoin d'un accompagnement, d'un suivi et d'un parrainage pour initier ou développer leur projet.

La zone d'intervention de la Plate Forme Initiative Locale est le Pays du Lunévillois. À ce titre, les aides financières et techniques sont offertes aux créateurs d'entreprises qui s'implantent en Pays Lunévillois.

ARTICLE 3 : modalités de financement

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois apporte à la PFIL Initiative en Pays Lunévillois un concours de 13 049 € correspondant à une cotisation de 0,16 € par habitant versée par les 8 intercommunalités au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois.

ARTICLE 4 : modalités de versement de l'aide

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois au dernier trimestre de l'année 2016.

ARTICLE 5 : engagements des parties

En contrepartie de la réalisation de l'action décrite à l'article 2, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois s'engage à verser la subvention prévue à l'article 3.

Pour sa part, la PFIL Initiative en Pays Lunévillois s'engage à :

- informer régulièrement le syndicat mixte et les communautés de communes des accompagnements menés auprès des porteurs de projets (dossiers instruits, prêts d'honneurs octroyés...), au minimum avant et après chaque comité d'agrément.
- associer les élus ou techniciens du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et des communautés de communes à toute action entreprise par IPL pour valoriser ou communiquer sur son offre de service auprès des porteurs de projets
- associer les élus ou techniciens du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et des communautés de communes aux travaux menés par IPL pour renforcer ou améliorer les actions d'appui à la création / reprise d'entreprises sur le territoire.
- tenir informé le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et les communautés de communes des modalités et de l'utilisation des sommes affectées au fonctionnement.

Article 6 : Communication

Sur tout document ou support relatif à un projet (brochure d'information, diaporama), il est obligatoire d'apposer le logo du PETR du Pays du Lunévillois. L'Association fournira les documents édités par ses soins, en justificatifs accompagné du rapport d'activités.

ARTICLE 7 : durée

La présente convention est valable du 01/01/2016 au 31/12/2016.

A LUNEVILLE, le.....23 Mars 2016.....

Monsieur Le Président
du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du
Lunévillois



Monsieur Le Président
d'Initiative en Pays Lunévillois



